



1105591901

DATE DEPOT : 2011-06-14

NUMERO DE DEPOT : 2011R056305

N° GESTION : 2005B17157

N° SIREN : 484262597

DENOMINATION : NS ASSOCIES

ADRESSE : 92 rue Jouffroy d Abbans 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2011/01/03

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL  
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

NS ASSOCIES  
SARL Au capital de 50.000 €  
92, rue Jouffroy D'Abbans - 75017 PARIS  
RCS PARIS 484 262 597

05 B 17157

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 3 JANVIER 2011

BF 03/01/11 (NG+DT)

03/01/11 (06)

L'an deux mille onze  
Le 3 janvier à 10 heures,

Les associés de la société NS ASSOCIES, Sarl au capital de 50.000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la gérance au siège social.

Sont présents :

- Monsieur Laurent NAÏM, propriétaire de 899 parts,
- Madame Diane BEHAR, née STEINMETZ, propriétaire de 100 parts,
- Monsieur Jean-Pierre NAIM, propriétaire de 1 part.

Greffier du Tribunal de  
Commerce de Paris

14 JUIN 2011

SG305

N° DE DÉPOT

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent Naïm, gérant.

Monsieur le Président constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'activité et de l'objet social en vue de l'inscription de la société NS ASSOCIES sur la liste des commissaires aux comptes,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier l'activité et l'objet social de la société NS ASSOCIES en vue de son inscription sur la liste des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

awf

JTW

JS

## DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de la précédente résolution, l'article 3 (Objet) est modifié ainsi que l'ensemble des statuts :

### *« Article 3 – Objet*

*La société a pour objet :*

- l'exercice de la profession d'expert-comptable ;*
- l'exercice de la profession de commissaire aux comptes dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes.*

*Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires. »*

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

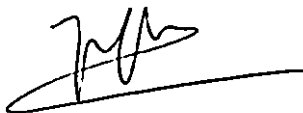
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les associés ont signé le présent procès-verbal.

**Monsieur Laurent NAÏM**



**Monsieur Jean-Pierre NAÏM**



**Madame Diane BEHAR**

